



DECISION

N° 2014 - 11

Sortie à Marciac 11 août 2014 création de tarif

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2014 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la délibération E13 en date du 11 juin 2014 autorisant l'organisation d'une sortie en bus au festival de Marciac

DÉCIDE

Article 1^{er} : une sortie en bus est organisée à l'occasion du festival jazz in Marciac le lundi 11 août 2014, départ 11 h 00 retour 4 h 00.

Article 2 : une participation aux frais de transport est demandée à hauteur de 10 euros par personne. Le règlement est effectué par chèque à l'ordre du trésor public sur la base de l'émission d'un titre de recette.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet.

Fait à Tartas, le 4 août 2014

